

ORDRE DU JOUR **RÉVISÉ**

Assemblée générale extraordinaire

Le samedi 10 mai 2025 à 12 h

En salle à Montréal (1601, avenue de Lorimier - [inscription](#))

En visioconférence Zoom ([inscription](#))

	<i>Sujet</i>	<i>Min.</i>
00	Ouverture de l'assemblée générale extraordinaire et mot de bienvenue Pierre-Yves Villeneuve, président de l'UNEQ	5
01	Nomination de la présidente d'assemblée Résolution du conseil d'administration : « Sur proposition dûment proposée par Louise Boucher et appuyée par Erika Soucy, il est unanimement résolu de nommer Annick Charette présidente d'assemblée lors de l'assemblée générale extraordinaire du 10 mai 2025, conformément aux statuts et règlements de l'UNEQ. »	1
02	Nomination de la secrétaire d'assemblée Résolution du conseil d'administration : « Sur proposition dûment proposée par Jean-Philippe Bergeron et appuyée par Erika Soucy, il est unanimement résolu de nommer Anne-Marie Sicotte secrétaire d'assemblée lors de l'assemblée générale extraordinaire du 10 mai 2025, conformément aux statuts et règlements de l'UNEQ. »	1
03	Lecture et adoption de l'ordre du jour (amendé au 30 avril 2025)	2
04	Présentation des règles pour le déroulement de l'assemblée	5
05	Présentation de l'AXE 2: Cahier des demandes pour négociations d'ententes collectives – Secteur édition 05.1. Contexte, retour sur la Grande consultation 05.2. Présentation de la proposition PROPOSITION 1 : Il est proposé d'adopter le cahier des demandes présenté aux membres de l'assemblée et de prioriser les enjeux liés à la liberté de pratique de l'artiste, au contrôle de ses droits, à la promotion de ses œuvres et à sa rémunération. 05.3. Période de question	45
06	Vote sur la proposition du cahier des demandes : 06.1. Vote 06.2. Annonce des résultats	20
07	Présentation de l'AXE 3, volet 2 : Contribution syndicale 07.1. Contexte, retour sur la Grande Consultation 07.2. Présentation de la proposition de contribution syndicale : PROPOSITION 2 : Pour les artistes professionnels dument représenté.e.s par l'UNEQ en vertu de l'accréditation de la Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, du cinéma, du disque, de la littérature, des métiers d'art et de la scène, le conseil d'administration propose une contribution syndicale prélevée sur les revenus provenant de contrats signés après le 10 mai 2025, avec un éditeur de l'ANEL ou de Sogides, au taux de 4 % avec une ristourne de 50 % pour les membres de l'UNEQ, calculée au 31 décembre de chaque année. 07.3. Période de question	75

08	Vote sur la proposition de contribution syndicale 08.1. Vote 08.2. Annonce des résultats	20
09	Présentation de la mesure d'exception temporaire pour les traducteurs et traductrices 09.1. Explication de la proposition visant à exclure temporairement les traducteurs et traductrices de la contribution : PROPOSITION 3 : (sous réserve de l'adoption de la proposition 2) Il est proposé d'exclure temporairement les traducteurs et traductrices de la contribution syndicale proposée pour les artistes de la littérature et de travailler, en un second temps, la contribution des traducteurs et traductrices lors d'une assemblée sectorielle en 2025. 09.2. Période de question	20
10	Vote sur la proposition d'exclusion temporaire des traducteurs et traductrices 10.1. Vote 10.2. Annonce des résultats	20
11	Présentation de l'AXE 1 : Modifications aux Statuts et règlements 11.1. Contexte, retour sur la Grande consultation 11.2. Présentation de la proposition PROPOSITION 4 : Il est proposé d'adopter en bloc toutes les modifications aux statuts et aux règlements, notamment mais sans s'y restreindre, les nouveaux critères d'admissibilité - tout artiste de la littérature et des arts littéraires, professionnel ou en voie de le devenir, qui a (ou a eu) le Québec comme lieu de naissance ou de résidence ou de pratique – ainsi que les catégories de membres Régulier / Régulière, Aspirant / Aspirante, Relève et Honneur. 11.3. Période de questions	45
12	Vote sur la proposition de modifications aux statuts et règlements de l'UNEQ : 12.1. Vote 12.2. Annonce des résultats	20
13	Présentation de l'AXE 3, volet 1 : Frais d'adhésion 13.1. Contexte, retour sur la Grande Consultation 13.2. Présentation de la proposition de frais d'adhésion PROPOSITION 5 : (sous réserve de l'adoption de la proposition 4) Il est proposé que les frais annuels d'adhésion soient : 150 \$ pour tous les membres Réguliers ; 110 \$ pour les membres Régulier-Doyen (65 ans et plus) ; 50 \$ pour les membres Aspirants ; 75 \$ (an 1), 100 \$ (an 2) et 125 \$ (an 3) pour les membres de la Relève. 13.3. Période de question	30
14	Vote sur la proposition de frais annuels d'adhésion 14.1. Vote 14.2. Annonce des résultats	20
15	Levée de l'assemblée	0.5